



## Bien vous identifier pour bien vous soigner



Ici, on enregistre  
votre identité INS  
pour sécuriser votre prise en charge.



Et vous ? Connaissez-vous  
votre identité INS ?

Pour le savoir, inscrivez ici vos identifiants  
tels qu'ils sont enregistrés dans l'état civil :



Votre nom de naissance :

Vos prénoms :

Votre date de naissance :

Le nom que vous utilisez :

Le prénom que vous utilisez :

Votre matricule INS :

Ces traits d'identité serviront à référencer  
les données de santé relatives à votre prise  
en charge sanitaire et médico-sociale, en  
application du **Référentiel national  
d'identitovigilance**.

Ils garantissent des échanges sécurisés  
d'informations entre les professionnels de  
santé qui vous accompagnent.

<https://www.identito-na.fr/>

Pour être bien identifié, pensez à vous munir d'un  
titre d'identité pour chaque rendez-vous avec un  
professionnel de santé.



**Sources d'identité de confiance :**  
passeport (tous pays),  
carte nationale d'identité (zone Euro),  
titre de séjour définitif (biométrique),  
acte de naissance, livret de famille (enfant)  
dispositif numérique d'identification agréé.

Tels qu'ils apparaissent sur vos actes d'état civil ou  
votre titre d'identité

Dans l'ordre de l'état civil (le *premier prénom*, qui  
peut être composé, peut être individualisé)

C'est celle inscrite sur votre pièce d'identité

Le nom effectivement porté dans la vie de tous les  
jours (nom de naissance, nom d'usage...)

Le prénom effectivement porté dans la vie de tous  
les jours (prénom de naissance, prénom usuel...)

Le matricule de l'**identifiant national de santé**  
= votre numéro INSEE personnel (NIR)



**Attention !**  
La carte Vitale n'est pas un document d'identité.  
Le n° de sécurité sociale peut être différent du  
matricule INS, notamment chez les mineurs.

En cas d'erreur, faites corriger rapidement vos  
documents d'identité auprès de l'état civil de  
votre commune.